

6. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

Gestion des déchets Malex inc. Union des employés et employées de service, section locale 800 (FTQ) AM-2000-7954

Services Matrec inc. Fraternité indépendante des travailleurs industriels (FITI) (IND) AM-1004-9203

7. Des entreprises de services ambulanciers

Ambulances Acton Vale
Division de Dessercom inc. Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (CSN) AM-2000-7737

Ambulances Bedford inc. Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-7877

Funérarium Raymond Paré ltée
Les ambulances Paré ltée Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (CSN) AQ-2000-7707

Urgence Tri-Jo inc. Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-7860

47539

Gouvernement du Québec

Décret 35-2007, 16 janvier 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail qui se tiendra à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, les 25 et 26 janvier 2007

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail se tiendra à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, les 25 et 26 janvier 2007 ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le Québec participe à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail qui se tiendra à Fredericton, les 25 et 26 janvier 2007 ;

QUE le ministre du Travail, M. Laurent Lessard, dirige la délégation du Québec à cette conférence ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre, de :

— Mme Manon Lecours, directrice de cabinet du ministre du Travail ;

— Mme Julie Gosselin, sous-ministre du ministère du Travail ;

— Mme Danielle Girard, secrétaire générale du ministère du Travail ;

— M. Sébastien Côté, conseiller au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— M. Yves Brissette, conseiller à la Commission de la santé et de la sécurité du travail ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47538